



Conseil municipal du 17 octobre 2022
Délibération n° 103-22
Objet : Modification du tableau des effectifs

Envoyé en préfecture le 19/10/2022
Reçu en préfecture le 19/10/2022
Affiché le 
ID : 069-216901413-20221017-D103_22-DE

Date de convocation : 11/10/2022

Présidence : Renaud PFEFFER - Maire

Secrétaire élu : Laure PIQUERAS

Membres présents : Renaud PFEFFER - Pascale CHAPOT - Loïc BIOT - Dorothee RODRIGUES - Jean-François FONTOBERT - Pascale DANIEL - Patrick BERRET - Anne-Catherine VALETTE - Alain DUTEL - Véronique MERLE - Jean-Marc MACHON - Julie GUINAND-BOIRON - Sébastien PONCET – Virginie PRIVAS-BREAUTE - Serge CAFIERO – Sophie PIVOT - Gaël DOUARD – Véronique ZIMMERMANN – Jocelyne TACCHINI - Patricia BONNET-GONNET - Christian CECILLON – Anne BLANCHET – Laure PIQUERAS

Membres excusés et représentés :

Arnaud BREJOT a donné pouvoir à Sébastien PONCET
Dominique HAZOUARD a donné pouvoir à Christian CECILLON
Anne OLTRA a donné pouvoir à Véronique ZIMMERMANN
Dylan MAYOR a donné pouvoir à Pascale DANIEL
Raphaëlle GUERIAUD a donné pouvoir à Laure PIQUERAS
Fatira RULLIERE a donné pouvoir à Anne BLANCHET

Membres absents :

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Présents : 23

Votants : 29

I. LE CONTEXTE

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Ainsi, il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Par ailleurs, en cas de suppression d'emploi, le comité technique est obligatoirement saisi pour avis.

Le comité technique du 9 septembre 2022 a émis un avis favorable.

II. LA PROPOSITION

La commission *Finances et Moyens Généraux*, réunie le 19 septembre 2022, a émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents, sur ce dossier.

III. LA DÉCISION

Oui l'exposé de Anne-Catherine VALETTE,
Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DE MODIFIER le tableau des effectifs selon le tableau suivant :

Filière Administrative	
<p>À la suite du départ d'un agent par voie de mutation, ainsi qu'un poste non pourvu sur le grade d'adjoint administratif, il convient de supprimer 2 postes d'adjoint administratif principal de 2nde classe.</p> <p>Le tableau des effectifs est ainsi modifié.</p>	
Suppression	Création
2 Adjoints administratifs principal 2 nd e classe TC	

Filière Technique	
<p>Suite à la réussite au concours d'adjoint technique principal 2nde classe, il convient de nommer l'agent sur ce grade, de créer un poste d'adjoint technique principal 2nde classe et de supprimer un poste d'adjoint technique.</p> <p>Le tableau des effectifs est ainsi modifié.</p>	
Suppression	Création
1 Adjoint technique TC	1 Adjoint technique principal 2 nd e classe TC

Filière Culturelle	
<p>En vue du prochain départ à la retraite d'un agent à la bibliothèque, le recrutement d'un nouvel agent s'est avéré nécessaire.</p> <p>Ce dernier n'étant pas titulaire de la Fonction Publique Territoriale, l'agent recruté sera nommé sur le grade d'adjoint du patrimoine à Temps Complet. Il convient de créer le poste.</p> <p>Le tableau des effectifs est ainsi modifié.</p>	
Suppression	Création
	1 adjoint du patrimoine TC

Mornant, le 17 octobre 2022

Le Maire,

Renaud PFEFFER

